

Le budget—L'hon. M. Turner

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

[Traduction]

—Monsieur l'Orateur, le budget que je présente aujourd'hui a pour objectif premier et primordial de résorber sensiblement le chômage. Le chômage, c'est bien plus qu'un problème économique. C'est un problème social grave, un problème humain angoissant. J'ai le sentiment aigu de l'amertume et de la démoralisation que peut engendrer le chômage chez ceux qui ont la volonté et le besoin de travailler, qui cherchent un emploi et n'en trouvent pas.

Ce qu'on se propose d'atteindre par ce budget, c'est une accélération du rythme de croissance de notre économie et un renforcement de ses structures fondamentales qui entraînent un maximum d'emplois permanents, satisfaisants à offrir à notre population active en croissance rapide.

Ce budget vise à atténuer la poussée inflationniste au Canada et à neutraliser les conséquences qu'a eues jusqu'ici l'inflation. Il le fait pour protéger la position concurrentielle de notre pays à l'échelle internationale, afin d'assurer une progression constante de la productivité et de l'emploi. Il est essentiel aussi d'alléger la pression qu'exercent la hausse des prix sur les budgets familiaux et l'érosion de l'épargne durement réalisée des Canadiens.

Il vise, ce budget, à augmenter le revenu réel des Canadiens et à améliorer leur niveau de vie.

Il se propose d'assurer aux Canadiens aînés une part plus équitable et plus satisfaisante de la prospérité nationale croissante—que leurs efforts, pendant leurs années d'activité, ont contribué à rendre possible—afin qu'ils puissent jouir plus pleinement d'une retraite bien méritée.

Il vise une expansion économique équilibrée où chacune de nos régions sera assurée d'une part équitable de nos richesses de plus en plus abondantes, car un tel partage équitable est impérieux dans l'intérêt de l'unité nationale.

[Français]

Ce budget vient renforcer et compléter celui que j'ai présenté à la Chambre l'an dernier, au mois de mai. Dans leur ensemble, les mesures proposées en mai dernier et celles que je vais proposer ce soir sont nettement expansionnistes, tout en agissant comme frein contre les forces de l'inflation. Elles vont stimuler le rythme d'accroissement de la production et de l'emploi, tout en facilitant au monde des affaires un ralentissement de l'augmentation des prix. Elles doteront les Canadiens de revenus plus élevés, d'un pouvoir d'achat accru, sans pour autant augmenter les coûts.

Les députés s'en souviendront peut-être, le budget de mai dernier était conçu pour répondre à deux objectifs fondamentaux, outre celui d'apporter un stimulant immédiat à l'économie.

Il avait été conçu pour réaliser une justice sociale plus grande en allégeant la charge financière qui accable les pensionnés, les aveugles et les infirmes, les anciens combattants et leurs familles, les étudiants et leurs parents, et ceux qui doivent acquitter des frais médicaux élevés.

[M. l'Orateur suppléant.]

Il avait aussi pour objet de renforcer la structure de notre économie à moyen et à long terme, en affermissant au pays et à l'étranger, la position concurrentielle de nos industries de fabrication et de transformation, d'importance vitale.

Au cours de la dernière session, le Parlement a approuvé les propositions visant à augmenter le supplément de revenu garanti à l'intention des pensionnés et à indexer ce supplément, les prestations de sécurité de la vieillesse, ainsi que les pensions et les allocations aux anciens combattants, de manière à compenser entièrement les augmentations du coût de la vie.

Il est indispensable que le Parlement approuve au plus tôt les autres propositions énoncées dans le budget du mois de mai concernant l'impôt sur le revenu, la taxe de vente et le tarif douanier, dont la plupart sont applicables à 1972.

Les mesures visant à alléger la charge fiscale des industries de fabrication et de transformation représentent un premier et très grand pas vers l'élaboration d'un ensemble cohérent de nouvelles politiques industrielles. Celles-ci sont indispensables pour consolider les bases de notre économie et pour accroître sa capacité de créer des emplois pour les travailleurs de notre pays, tant les hommes que les femmes, qui constituent la population active dont la croissance est la plus rapide du monde industrialisé.

Le secteur de la fabrication et de la transformation constitue la plus importante source d'emploi de notre pays. Il offre directement des emplois à environ deux millions de Canadiens, soit près du quart de l'ensemble de la population active. Il en assure indirectement à autant de personnes dans le secteur tertiaire, dont l'expansion nécessite des industries primaires et secondaires viables.

Le secteur de la fabrication, toutefois, est fort vulnérable aux nouvelles forces de la concurrence qui se font sentir dans le monde entier.

La diminution de la charge fiscale de ces industries leur permettra de surmonter le handicap que la revalorisation du dollar canadien depuis mai 1970 a constitué pour elles sur le plan de la concurrence.

Ces allègements rétabliront leur situation concurrentielle qui avait été gravement compromise à la suite des importants dégrèvements d'impôt à l'exportation accordés l'année dernière aux sociétés américaines. Le danger réel de ces programmes de dégrèvements n'est pas le résultat immédiat qu'ils peuvent avoir sur nos exportations ou nos importations. Cela aussi peut être grave, et peut être long à se manifester. Le danger réel réside dans les conséquences éventuelles que ces remises fiscales peuvent avoir sur les nouveaux investissements au Canada. Ce danger est plus difficile à évaluer. Souvent, on ne peut déceler aucune baisse des affaires. S'il n'est pas aussi rentable d'investir au Canada qu'aux États-Unis ou dans d'autres pays qui offrent des stimulants spéciaux, on ne construit pas de nouvelles usines, les industries ne se développent pas et l'on ne crée pas d'emplois.

L'allègement de la charge fiscale des industries de fabrication leur permettra également de mieux soutenir la concurrence sans cesse plus vive des nouveaux géants industriels qui émergent sur la scène mondiale, en particulier le Japon et la Communauté économique européenne élargie.

• (2010)

[Traduction]

La crise monétaire internationale qui s'est produite tout dernièrement souligne l'importance de ce que je viens de

dire quant à notre position dans le monde. Personne ne peut prévoir l'aboutissement de l'évolution que connaît actuellement le système mondial qui régit les échanges commerciaux et financiers, ni leur incidence éventuelle sur la position commerciale du Canada. Toutefois, il doit être évident pour chacun d'entre nous que nous serons mieux à même de relever tous les défis si nos industries sont fortes, robustes et concurrentielles.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas le bien-être des sociétés et de leurs actionnaires, mais bien celui de tous les Canadiens. Ce qui est en jeu, c'est des centaines de milliers d'emplois qui dépendent aujourd'hui de la survie de nos industries de fabrication et de la conservation des emplois qu'elles procurent. C'est aussi les centaines de milliers de bons emplois permanents qui seront demain nécessaires dans tout le Canada pour nos nouveaux travailleurs dans le secteur de la fabrication et dans les industries de soutien. Il est essentiel que nous comprenions tout ce qui est en jeu. Voilà pourquoi, le gouvernement et moi-même tenons à l'adoption de ces mesures.

On prétend parfois que, loin de créer de nouveaux emplois, ces mesures serviront seulement à réduire le nombre d'emplois disponibles en favorisant la substitution des machines à la main-d'œuvre. Cette préoccupation se manifeste de temps à autre depuis le début de la révolution industrielle. Toutefois, l'expérience de nombreuses décennies a révélé que le progrès de la technologie est accompagné d'une expansion soutenue de la productivité et de la production, du revenu réel que les travailleurs sont en mesure de gagner et du nombre d'emplois productifs disponibles. Ce n'est pas une simple coïncidence que, depuis un certain temps, les industries canadiennes de fabrication à très forte proportion de main-d'œuvre n'offrent généralement que peu ou pas de nouveaux emplois, qu'elles versent ordinairement les plus bas salaires et qu'elles éprouvent le plus de difficultés à soutenir la concurrence étrangère.

On a également prétendu que ces mesures ne devraient pas être adoptées, parce que les compagnies sous contrôle étranger en tireraient particulièrement profit. Permettez-moi de rappeler aux députés une dure réalité: ces sociétés, qui constituent actuellement la principale source d'emploi au Canada,—elles fournissent directement ou indirectement des emplois à plus d'un million de Canadiens—doivent surmonter les mêmes obstacles que les sociétés sous contrôle canadien. Nous devons chercher à intensifier notre contrôle sur notre économie en choisissant une méthode et un rythme qui ne compromettent pas les emplois. Je suis persuadé que ces travailleurs ne seraient guère satisfaits si le Parlement ne prenait pas des mesures pour écarter la menace qui pèse sur leur emploi à cause d'un nationalisme outrancier et mal orienté.

Dans son dernier exposé annuel, le Conseil économique du Canada lançait l'avertissement que toute négligence à maintenir le taux d'expansion de la productivité dans le secteur de la fabrication entraînerait une hausse des coûts, une baisse des ventes et une diminution des emplois pour les travailleurs canadiens. Le Conseil soulignait que de nouvelles politiques étaient indispensables pour faire face à cette menace. Le Conseil terminait son exposé en disant que les mesures fiscales annoncées le 8 mai 1972 au sujet du secteur de la fabrication pouvaient être considérées comme une initiative importante dans cette voie.

Les députés se souviendront qu'en mai dernier, j'avais exprimé l'espoir que les hommes d'affaires canadiens utiliseraient la capacité accrue de financement pour améliorer et étendre leurs entreprises et pour livrer une vigou-

Le budget—L'hon. M. Turner

reuse concurrence des prix au pays et à l'étranger. Je voulais, disais-je alors, que les entreprises se démènent, qu'elles grandissent, qu'elles se fassent concurrence et qu'elles créent des emplois pour les Canadiens. La récente relance de la production, des placements et de l'emploi dans le domaine de la fabrication me porte à croire qu'elles sont déjà effectivement accru leur rendement.

Je voudrais annoncer à la Chambre ce soir que le gouvernement a décidé de modifier l'amortissement accéléré et d'établir un nouveau dispositif pour contrôler les effets des stimulants accordés aux industries de fabrication et de transformation. Nous proposons que la disposition concernant l'amortissement en deux ans soit mise en vigueur pour une période initiale se terminant le 31 décembre 1974. En outre, le gouvernement établira un système de comptes rendus et d'examen afin d'évaluer l'effet sur les prix et les emplois de ces mesures touchant les sociétés.

Nous avons l'intention de présenter un rapport à la Chambre avant la fin de 1974. Ce rapport sera fondé sur des renseignements détaillés fournis par un grand nombre de compagnies privées et sur une étude approfondie de 200 des plus grandes sociétés. Je crois qu'une évaluation de ce genre montrera dans quelle mesure ces initiatives permettront la création de nouveaux emplois et la stabilisation des prix. Cela permettra aussi au gouvernement de mieux examiner la disposition relative aux déductions pour amortissement afin de décider s'il y a lieu de l'étendre et de quelle façon.

Pour mieux évaluer non seulement le nouvel amortissement accéléré mais aussi tous les aspects des déductions pour amortissement qu'on accorde actuellement, je compte entreprendre un examen approfondi de toute la question. Nous nous proposons de terminer cette étude vers la fin de 1974 afin que le Parlement puisse mettre à jour notre conception même des déductions pour amortissement. Je tiens absolument à ce que le régime d'amortissement dont bénéficient les entreprises soit juste et raisonnable et non qu'il leur serve à se soustraire à l'impôt de façon détournée.

[Français]

Je voudrais, maintenant, monsieur l'Orateur, passer brièvement en revue la situation économique et financière.

Les députés se rappelleront qu'en avril dernier nous avons publié un compte rendu de la situation économique et nous voulons le faire de nouveau cette année. Du fait que la présentation du budget a lieu très tôt cette année, il est en ce moment impossible de publier, comme d'habitude, le Livre blanc sur les comptes gouvernementaux. Ce document sera mis à la disposition de la Chambre aussitôt que possible au début de la prochaine année financière.

Les pays industrialisés ont connu, en 1972, une forte expansion économique. Une fois la confiance revenue après la crise économique internationale d'août 1971, la croissance s'est accélérée partout: en Europe, au Japon et en Amérique du Nord. Dans les pays industrialisés, le taux de production a presque doublé par rapport à l'année précédente. Je voudrais, maintenant, rendre brièvement compte de la situation au Canada au cours de la même période.

En 1972, le produit national brut du Canada a augmenté de 10½ à 11 p. 100. Le revenu personnel par habitant a accusé une hausse de près de 10½ p. 100, tandis que le niveau de vie des Canadiens s'est élevé de près de 5½ p. 100 comme l'indiquent les dépenses à la consommation par

Le budget—L'hon. M. Turner

habitant, compte tenu de la hausse des prix. Le nombre des mises en chantier a été de 7 p. 100 supérieur à celui de l'année record précédente. Au total, 250,000 emplois ont été créés, comparativement à 200,000 en 1971, soit une augmentation de 25 p. 100. Le revenu agricole a considérablement augmenté et les investissements commerciaux ont retrouvé un taux plus normal de rentabilité.

Même si le compte courant de notre balance des paiements a accusé un déficit, les fluctuations de l'économie internationale nous ont relativement peu touchés. D'événements récents, il ressort que les marchés des changes étrangers sont sujets à des crises, mais l'expérience du cours flottant de notre devise a été favorable. Le dollar canadien, après avoir dépassé le cours du dollar américain vers le milieu de l'année, s'est maintenu à peu près au même cours ces derniers mois. On l'a constaté même la semaine dernière, monsieur l'Orateur. On s'est borné à utiliser le Compte du fonds des changes pour maintenir l'ordre sur le marché des changes sans compliquer la gestion de la position financière du gouvernement.

Au cours du premier semestre, la concurrence entre les banques a entraîné la hausse des taux d'intérêt et donné lieu à un rythme excessif d'expansion monétaire, mais l'accord conclu entre les banques avec mon approbation, en juin, visant à réduire les taux d'intérêt sur les dépôts importants a éliminé ce déséquilibre et les marchés financiers ont été passablement stables depuis. Une politique monétaire généralement expansionniste a favorisé la croissance économique et encouragé les Canadiens à emprunter sur le marché intérieur plutôt qu'à l'étranger.

• (2020)

[Traduction]

Le tableau définitif de la position financière du gouvernement pour l'année financière en cours ne se dégagera nettement que bien après le 31 mars. Les prévisions de cette année devraient être acceptées avec un peu moins de certitude que d'ordinaire. Étant donné surtout que c'est la première année d'application de la réforme fiscale, l'échelonnement et l'importance des remboursements et des paiements d'impôt définitifs peuvent s'écarter sensiblement des tendances traditionnelles. Les renseignements dont nous disposons aujourd'hui nous permettent de prévoir, au chapitre des comptes budgétaires et des besoins de trésorerie non budgétaires, un solde d'environ 2 milliards de dollars, ce qui donne au total (à l'exception des devises étrangères) des besoins de trésorerie d'environ 2 milliards de dollars. Ce total est identique à celui que nous avions prévu dans le budget du 8 mai. Par rapport à ce dernier budget, les besoins de trésorerie non budgétaires sont plus élevés surtout parce que les prestations d'assurance-chômage payées ont dépassé les prévisions; la position budgétaire est plus forte parce que les recettes sont à la hausse. La position fiscale du gouvernement s'exprime mieux par l'ensemble de ses besoins de trésorerie budgétaires et non budgétaires. Depuis plusieurs années, nous établissons notre politique fiscale en fonction de l'ensemble des besoins de trésorerie, méthode que suivent la plupart des États modernes pour l'exposé de leur situation financière globale.

Au cours du troisième trimestre de 1972, des événements que personne ne pouvait prévoir ou contrôler ont interrompu l'expansion économique du Canada. Le temps a été des plus mauvais l'été dernier dans la majeure partie du Québec et de l'Ontario, ce qui a nuí à la production agricole et à tous les nombreux services et industries qui dépendent de l'agriculture. De plus, une série de grèves a

fermé des secteurs importants de l'industrie minière, immobilisé l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, fermé des ports canadiens et autres et perturbé le transport du blé, du bois de construction, du minerai de fer et d'autres produits d'exportation.

Depuis septembre, nous avons constaté une forte reprise de l'activité économique. Je ne doute pas que le bilan du quatrième trimestre se révélera vraiment extraordinaire. Depuis le début de 1973, tous les indices, y compris les recettes de l'État, sont nettement à la hausse.

Cette année, nous prévoyons que l'expansion découlera principalement des investissements de capital actif, de l'augmentation des stocks et des exportations. Les dépenses des consommateurs et la construction domiciliaire, dont la contribution aux premiers stades de l'expansion a été si forte, demeureront à des niveaux élevés, mais elles pourraient augmenter moins rapidement. Il est évident que les immobilisations des entreprises augmentent, suite à la croissance de l'économie et en prévision de la mise en œuvre des mesures contenues dans le budget de mai. Lorsque ces mesures auront force de loi, la croissance de ces immobilisations s'accroîtra encore davantage. Jusqu'ici, malgré cette expansion, les stocks n'ont connu qu'un faible accroissement. Je prévois que les entreprises augmenteront leurs stocks en 1973 afin de maintenir leurs ventes et leurs expéditions à des niveaux plus élevés. Tous les éléments sont réunis pour que notre économie soit vraiment florissante en 1973.

[Français]

Nous devons faire face à deux problèmes majeurs: d'abord, le chômage, puis la poussée des prix et des coûts. Ce sont les problèmes clés que visent les mesures du présent budget.

L'aspect le moins satisfaisant du rendement de notre économie a été le niveau du chômage qui est demeuré élevé, même après deux années complètes d'expansion économique. Nous aurions certes pu faire mieux, n'eussent été le mauvais temps et les grèves de l'an dernier, qui ont ralenti l'emploi, la production et les exportations. Cependant, d'autres facteurs ont également joué. La population active croît rapidement à cause de la structure par âge de notre population et aussi parce qu'une proportion croissante de jeunes des deux sexes se sont joints à la population active.

Bien que le taux élevé du chômage se soit maintenu, il n'empêche que les employeurs disent avoir peine à remplir un nombre toujours croissant de postes vacants. Sans doute, les prestations plus généreuses accordées aux chômeurs et l'aide que reçoivent bon nombre d'entre eux de leur conjoint ou de leurs parents leur permettent de consacrer plus de temps à chercher les emplois qui leur conviennent le mieux. Il nous faut plus de renseignements pour évaluer le chômage, et j'espère que l'étude entreprise par le Conseil économique du Canada fera la lumière sur cette situation.

Il faut malheureusement reconnaître que le taux de chômage est trop élevé. J'attache la plus haute importance à la création d'emplois. Mon budget de mai visait ce but. Un vaste programme d'emplois d'hiver a été annoncé en septembre et l'une des toutes premières mesures du gouvernement actuel, après les dernières élections, tendait aussi vers le même objectif. Je veux parler du Programme d'expansion des emplois d'hiver qui, depuis quel que temps déjà, a fourni de l'emploi. Ce programme visait à éponger le chômage saisonnier, surtout dans les régions à faible croissance économique. D'autres mesures s'imposent pour s'attaquer à l'ensemble du problème. Il nous

Le budget—L'hon. M. Turner

faut stimuler davantage la croissance économique et augmenter la production réelle des biens et des services au Canada, de façon à sensiblement dépasser la moyenne enregistrée au fil des ans, pour que la création d'emplois puisse aller de pair avec l'accroissement rapide de notre population active et diminuer le chômage.

[Traduction]

Le deuxième grand problème est celui de la hausse des prix et des coûts. Nous ne sommes certainement pas les seuls à affronter cette difficulté. L'inflation a atteint aujourd'hui des proportions épidémiques dans bien des pays. Pour nous, la situation a été moins favorable en 1972 qu'en 1971. La hausse des prix à la consommation a porté spécialement sur les denrées alimentaires, dont le prix a monté en flèche l'an dernier. C'était attribuable en partie à des conditions locales, mais dans une large mesure, à l'état des marchés mondiaux qui a fait monter les prix des grains, de la viande, du sucre et d'autres aliments de base. Un comité de la Chambre enquête actuellement à ce sujet. Le prix des produits non alimentaires n'a pas accusé une aussi forte augmentation au niveau du détaillant, mais on a enregistré une forte poussée du prix d'un certain nombre de denrées primaires sur les marchés mondiaux.

Tous les Canadiens se préoccupent de la hausse du coût de la vie et de la perte conséquente du pouvoir d'achat de l'argent. Si l'on ne fait rien, il est à redouter que l'inflation augmente, ce qui pourrait désorganiser les marchés financiers, faire monter les taux d'intérêt, bouleverser le marché des changes et freiner l'économie—bref, faire échec aux efforts que nous déployons pour accroître l'emploi.

On a beaucoup dit que la meilleure manière de régler ce problème était d'instituer des contrôles directs sur les prix, les salaires et autres revenus. Comme les députés le savent, monsieur l'Orateur, le gouvernement a étudié à fond la question des contrôles et a élaboré un plan d'urgence à appliquer au besoin. Mais le gouvernement ne croit pas que les circonstances actuelles—si pénibles soient-elles pour bien des familles canadiennes—justifient l'imposition de contrôles qui exigeraient une approbation beaucoup plus marquée de la part du public et des preuves plus tangibles d'un état d'urgence. Notre solution consiste à accroître l'offre de biens et de services ainsi que les revenus personnels disponibles, à alléger le fardeau de ceux qui sont touchés, à restreindre les exigences du gouvernement qui pèsent sur l'économie et, surtout à espérer que les Canadiens, dans leur propre intérêt, que ce soit les hommes d'affaires, les travailleurs et les travailleuses, les professionnels et les cultivateurs, fassent preuve de modération lorsqu'ils réclament une hausse de revenu. Si leur intérêt personnel ne se laisse pas guider par le bon sens, ils provoqueront une escalade des coûts et des prix à leur détriment.

• (2030)

Nous sommes aux prises avec le double problème du chômage et de l'inflation. Une production accrue aidera à les résoudre tous deux. Le gouvernement estime donc que, par sa propre politique financière, il doit continuer d'encourager l'expansion de l'emploi et de l'offre des biens et services. Il importe de le faire en recourant aux moyens qui offriront le plus de résistance aux forces de l'inflation.

En cherchant à stimuler l'économie, tout en résistant à l'inflation, j'ai tenu compte des mesures prévues dans mon dernier budget. Leurs effets ne sont pas encore pleinement visibles parce que ces mesures sont encore trop

récentes, mais elles continueront de se faire clairement sentir durant des années à venir. Les mesures que je vais recommander ce soir constituent une attaque sur plusieurs fronts. Cependant, j'insisterai sur la réduction des impôts plutôt que sur l'augmentation des dépenses. Pareille attitude reflète l'intention bien arrêtée du gouvernement de restreindre ses propres dépenses afin de ne pas aggraver l'inflation, et de faire tout ce qui est possible pour encourager le monde des affaires, la main-d'œuvre et les professions à user de modération sur le plan des prix et des revenus, dans l'intérêt national comme dans leur propre intérêt.

[Français]

Je passe maintenant aux mesures budgétaires proprement dites. Qu'il me soit permis de commencer par une mesure conçue pour aider les personnes âgées. Elle fait suite aux mesures importantes prises l'an dernier pour augmenter le supplément de revenu garanti aux retraités et pour majorer la pension de base et l'allocation supplémentaire indexée sur la hausse annuelle du coût de la vie.

Nous comprenons fort bien la situation des personnes âgées au Canada et, au fil des années, les gouvernements successifs se sont efforcés d'améliorer leur situation aussi rapidement que nos ressources nous le permettaient. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons réussi à faire pour les citoyens âgés qui en ont le plus besoin, en leur assurant le supplément de revenu garanti. Cette formule inédite d'allocations a été adoptée en 1966 par le gouvernement de feu le très honorable Lester B. Pearson. Elle assurait aux personnes âgées le revenu garanti le plus élevé au monde.

Nous reconnaissons, d'autre part, que bien des personnes seules et bien des couples, âgés de 65 ans ou plus, ont fait le nécessaire, en travaillant fort et en économisant soigneusement, pour subvenir à leurs besoins lors de leur retraite grâce aux économies réalisées durant leur vie. De ce fait, ils n'ont pas droit, même en partie, au supplément de revenu garanti. Pour la plupart, ces citoyens âgés ont un revenu très modeste, surtout compte tenu du revenu croissant des autres Canadiens. En dépit de leur dur labeur et de leurs sages économies en prévision de leur retraite, l'inflation a grignoté la valeur réelle de leur revenu, de leurs économies. Ceux qui vivent d'un revenu fixe n'ont pu participer aux avantages qui découlent de l'accroissement rapide de la productivité au Canada.

[Traduction]

Le gouvernement a donc décidé qu'on devrait consacrer une portion supplémentaire de l'ensemble de la production nettement grandissante du pays à une hausse du taux de base de la pension de sécurité de la vieillesse.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): A compter du 1^{er} avril 1973, cette pension passera à \$100 par mois. Cela représente une hausse de plus de 15 p. 100 de la pension qui, autrement, serait entrée en vigueur le 1^{er} avril également. On prévoit que cette nouvelle majoration coûtera 290 millions de dollars pour une année entière. Cette pension de base vaudra jusqu'au 1^{er} avril 1974. A cette date, elle sera augmentée proportionnellement à la hausse du coût de la vie, cette indexation étant prévue dans mon budget de mai dernier et maintenant prescrite par la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Les personnes qui ont droit au supplément de revenu garanti pourront ajouter cette prestation à la pension de vieillesse de base augmentée. Le supplément de revenu

Le budget—L'hon. M. Turner

garanti, indexé sur le coût de la vie, portera la prestation mensuelle combinée (pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti) à \$170 pour les personnes seules. Pour les couples, le revenu garanti atteindra presque \$325 par mois. Depuis deux ans, le revenu garanti versé à tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus aura donc augmenté de 26 p. 100. Le Canada conservera ainsi son avance sur tous les autres pays du monde pour ce qui est de l'attention et de l'aide qu'il accorde aux personnes âgées.

En outre et parallèlement, les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils seront l'objet d'une augmentation du même ordre qui les portera à \$151 par mois pour les personnes seules et à \$257 par mois pour les couples. Dans le cas des allocataires âgés de plus de 65 ans, le revenu garanti atteindra \$206 et \$357 par mois pour les personnes seules et les couples respectivement. Cette augmentation, qui maintient la relation entre les allocations aux anciens combattants et les pensions de vieillesse, devrait coûter environ 9 millions de dollars en 1973-1974.

Mes collègues, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), vont présenter des projets de loi consacrant ces augmentations de pensions et d'allocations, afin qu'elles soient versées le plus tôt possible. En ce qui a trait aux pensions d'invalidité des anciens combattants, un rapport proposant des augmentations des pensions de base doit être renvoyé incessamment au comité permanent des affaires des anciens combattants, dont le gouvernement attendra les recommandations avant d'agir.

Je voudrais parler maintenant de plusieurs mesures relatives aux droits de douane, aux taxes de vente et d'accise qui sont destinées à stimuler l'économie et à combattre de façon directe la montée en flèche du coût de la vie.

Premièrement, propositions concernant le tarif douanier.

Le gouvernement recommande maintenant au Parlement des réductions temporaires des droits de douane sur une vaste gamme d'articles de consommation. Je dépose ce soir un avis de motion des voies et moyens qui expose le détail de ce projet.

En choisissant les produits visés par ces réductions tarifaires et en décidant de leur ampleur, on a tâché par tous les moyens d'éviter toute répercussion défavorable sur la production et l'emploi dans nos usines et nos fermes canadiennes. Nous avons voulu, par ailleurs, faire en sorte que ces réductions aient une portée et une ampleur suffisantes pour freiner sensiblement la hausse des prix à la consommation.

Nous nous sommes attachés surtout aux denrées alimentaires et aux autres biens de consommation frappés plus lourdement que la moyenne, et surtout à ceux qui sont imposés à plus de 15 p. 100, ce qui est maintenant, de façon assez générale, le taux de protection de base de notre tarif des douanes. La mesure touche aussi un certain nombre de produits rares, tels les viandes et les fruits et les légumes hors saison, auxquels on n'a pas actuellement de bonnes raisons d'appliquer un tarif de protection.

Parmi les produits de consommation non alimentaires visés par la mesure, mentionnons les médicaments et produits pharmaceutiques, les ustensiles de cuisine, la vaisselle, les meubles, les appareils électriques, les maisons mobiles, le matériel photographique, les articles de sport et les jouets.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

Nous proposons également une réduction substantielle de certains taux du régime tarifaire de la nation la plus favorisée applicables à des marchandises non fabriquées au Canada. On avait maintenu ces taux afin de protéger le marché des fournisseurs du Commonwealth dont les produits sont admis en franchise ou à des taux préférentiels relativement bas. Dans le cas des bananes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Si cela ne m'apporte pas d'appui pour ce budget, monsieur l'Orateur, c'est peine perdue. Dans le cas des bananes et des jus d'agrumes, ces préférences ne servent plus les fins prévues.

Les taux réduits qu'on propose pour le sucre brut et le sucre raffiné ainsi que pour d'autres produits connexes coïncident en général avec les recommandations de la Commission du tarif et ils ont été établis de façon à respecter nos engagements envers l'Australie et les Antilles du Commonwealth.

• (2040)

Dans la mesure du possible, nous ne réduisons pas les tarifs lorsqu'une telle mesure peut avoir des répercussions défavorables sur l'embauche au pays, ou peu d'effets sur les prix, ou encore lorsque cette baisse tarifaire irait à l'encontre des politiques du gouvernement. Ainsi, il n'est pas proposé d'abaisser les tarifs visant les chaussures, les vêtements et les produits textiles, non plus que les produits laitiers et les œufs, ni les fruits et les légumes au cours de la saison où les produits canadiens sont mis en marché.

La valeur globale des importations qui seront touchées par ces baisses tarifaires représente une somme d'environ 1.3 milliard de dollars. On doit mesurer les répercussions économiques, en tenant compte non seulement de la réduction des droits d'importation, mais aussi des effets que de telles réductions produisent sur le freinage des prix exigés par les producteurs et les distributeurs canadiens.

Les députés voudront bien le noter, je propose que la période d'application de ces réductions tarifaires soit d'un an au départ. Nous réexaminerons à fond cette mesure avant qu'elle n'expire. Nous demandons, en outre, l'assentiment du Parlement pour biffer certains articles de cette liste spéciale en tout temps de l'année si la conjoncture l'exige.

Plusieurs autres réductions tarifaires ne figurent pas dans cette proposition générale. On en trouvera le détail dans la motion des voies et moyens.

[*Français*]

Je voudrais, monsieur l'Orateur, maintenant mentionner plusieurs mesures touchant les taxes d'accise et de vente.

Je propose, en premier lieu, de supprimer la taxe de vente frappant les confiseries, les tablettes de chocolat, les boissons gazeuses, les boissons aux fruits et les autres produits para-alimentaires de semblable nature. Cette mesure a pour but d'exempter de la taxe de vente tous les aliments et boissons, sauf les boissons alcooliques.

En deuxième lieu, je propose que soit supprimée la taxe de vente sur toutes les sortes de vêtements pour enfants, y compris les chaussures de tous genres. Cette réduction de taxe sera bien accueillie des jeunes familles composées d'enfants dont il faut constamment renouveler vêtements et chaussures usés ou trop petits.

J'ai choisi de supprimer la taxe de vente sur ces articles en particulier, nommément les produits para-alimentaires

et les vêtements d'enfants, parce que, à vrai dire, presque toutes les familles canadiennes doivent faire usage de ces produits. Effectivement, la nourriture et le vêtement constituent une partie proportionnellement plus élevée du budget des familles à faible revenu, de sorte que la taxe frappant ces produits pèse le plus lourdement sur ceux qui ont le moins les moyens de la payer. Cette mesure devrait contribuer à contenir les prix de ces nécessités de base.

Je propose, en outre, que soit supprimée la taxe spéciale d'accise de 10 p. 100 sur les articles de toilette et les produits de beauté. Je propose également que soit supprimée la taxe d'accise sur les horloges et les montres, mais la taxe s'applique à la partie du prix du fabricant qui dépasse \$50. Il me semble que ce sont là des articles de grande consommation qui ne doivent plus être considérés comme objets de luxe.

On diminue ces taxes pour en faire profiter les consommateurs canadiens. J'exhorte les producteurs et les distributeurs canadiens à rendre leurs prix plus avantageux, de façon que leurs clients bénéficient de prix plus bas et qu'ils obtiennent davantage pour leur argent. Le Parlement s'attend à des résultats, le consommateur canadien également. Ces mesures entrent en vigueur immédiatement et vont réduire au total les recettes fédérales d'environ 190 millions de dollars au cours de la prochaine année financière.

[Traduction]

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à la question de l'impôt sur le revenu. Je commence par la réforme fiscale. Dans mon exposé budgétaire de mai dernier, j'ai dit à la Chambre qu'un de mes premiers objectifs serait d'arrondir les angles de la réforme fiscale. J'ai présenté en mai dernier un certain nombre de modifications importantes à la loi de l'impôt sur le revenu, dans le cadre de la réforme fiscale dont la Chambre sera saisie incessamment. Je veux proposer ce soir d'autres améliorations.

Le premier point que j'aborde intéresse plus particulièrement les petites sociétés. Comme le mentionne le discours du trône, le gouvernement se préoccupe vivement des problèmes qui se posent aux petites entreprises de nos jours. Le gouvernement entend donc annoncer au cours de la session des mesures bien précises destinées à leur venir en aide. Il y a un aspect de la loi de l'impôt sur le revenu qui intéresse au premier chef les hommes d'affaires concernés, et c'est la déduction accordée aux petites entreprises. Il s'agit de la mesure qui prévoit un taux réduit d'imposition sur le revenu des entreprises en activité.

Des dispositions de la Partie V de la loi de l'impôt sur le revenu annulent l'effet de la déduction accordée aux petites entreprises dans la mesure où les entreprises visées utilisent l'excédent d'exploitation pour faire des placements à long terme non reliés à leur activité. La politique qui a donné lieu à l'examen de l'admissibilité des placements est bonne, mais j'estime qu'elle est trop complexe. Les petites sociétés auxquelles s'applique le taux réduit d'imposition utiliseront, je pense, l'économie ainsi réalisée pour prendre de l'expansion, améliorer leur technique et créer des emplois pour les Canadiens. L'examen de l'admissibilité des placements est donc inutile. Je propose qu'il soit aboli à compter du 1^{er} janvier 1972.

Monsieur l'Orateur, je passe à un autre sujet très important, la protection des fermes familiales. Selon les règlements actuels, lorsqu'un agriculteur meurt et transmet sa ferme à ses enfants, on considère qu'il vend son exploitation à sa juste valeur marchande. Un impôt sur les gains

Le budget—L'hon. M. Turner

en capital peut devenir exigible. Pour nombre d'agriculteurs, le problème est de taille. D'abord, la valeur marchande de la terre d'un agriculteur est souvent soumise à des fluctuations qui n'ont rien à voir avec sa valeur réelle en tant que ferme. Deuxièmement, la plupart des petits agriculteurs ont très peu de liquidités et ont déjà épuisé leur crédit. L'obligation de payer l'impôt sans qu'il y ait eu vente peut forcer la famille du disparu à vendre la ferme.

Afin de remédier à ce problème, je propose qu'à partir du 1^{er} janvier 1972, lorsqu'à sa mort un cultivateur laisse sa ferme à ses enfants, il n'y ait pas de vente supposée de ses terres. De ce fait, l'impôt sur les gains en capital n'entrera en jeu que si la ferme est vendue, que si les terres ne sont pas cultivées au moment du décès ou que si elle n'est pas transmise à la famille.

Dans mon dernier exposé budgétaire, j'ai dit que j'étudiais différentes questions relatives à l'imposition des retraites. Je propose ce soir différentes améliorations que les contribuables approuveront certainement. En outre, j'ajouterais que je poursuis l'examen de plusieurs autres problèmes relatifs aux retraites et autres régimes de pensions de retraite en vue d'y proposer dès que possible d'autres améliorations.

Ce soir, dans mon exposé, je n'ai fait brièvement mention que de deux mesures d'importance découlant de la réforme fiscale. Je prévois de nombreuses autres améliorations importantes se rapportant à des questions telles que les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes de participation différée aux bénéficiaires, la vente des contingents pour le lait et d'autres permis gouvernementaux et un certain nombre d'autres modifications affectant les particuliers, les petites entreprises et les cultivateurs.

La motion des voies et moyens que je dépose décrit l'ensemble des modifications proposées et j'exhorte chaque député à examiner soigneusement ce document. Chacune de ces modifications constitue une amélioration de notre système fiscal actuel.

• (2050)

J'aimerais maintenant proposer des réductions importantes à l'impôt sur le revenu des particuliers. Je le fais pour trois raisons:

Premièrement, pour stimuler l'économie en laissant une part accrue de leur revenu aux mains de ceux qui l'ont gagné afin de leur permettre d'accroître leurs achats et, de cette façon, de créer des emplois.

Deuxièmement, pour dissuader les demandes d'augmentation de salaire, ce qui, s'ajoutant à la modération que je demande aux entreprises et à mes collègues du gouvernement d'exercer, est nécessaire pour faire face à la menace d'inflation. Ces réductions apportées à l'impôt sur le revenu contribueront à la croissance économique, sans provoquer une augmentation excessive des coûts.

Troisièmement, pour neutraliser l'incidence néfaste de l'inflation sur les contribuables, inflation qui n'est après tout qu'une sorte d'impôt ne satisfaisant à aucun critère d'imposition équitable. Ce n'est que justice d'offrir certains allègements fiscaux aux victimes.

Avant de passer aux nouvelles mesures, puis-je rappeler à la Chambre que, grâce à la réforme fiscale, des allègements existent déjà dans le système actuel. Le taux d'imposition qui s'applique à la première tranche de \$500 de revenu imposable, est tombé de 17 p. 100 à 15 p. 100 à partir de cette année à la suite de mesures adoptées en décembre 1971. Cet allègement progressif se poursuivra d'année en année jusqu'en 1976 lorsque le taux d'imposi-

